



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 août 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

## **Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 17 de la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale, décrit les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) depuis la publication du rapport précédent du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable ([A/72/311](#)).

Le rapport contient un résumé des activités entreprises par ONU-Habitat au cours de la période considérée à l'échelle mondiale, régionale, nationale et territoriale, ainsi qu'un aperçu thématique et régional des sept sous-programmes d'ONU-Habitat et des questions interdisciplinaires qui l'intéressent. Il fournit des informations actualisées sur les travaux menés par les États Membres dans le cadre des débats visant à renforcer le contrôle qu'ils exercent sur ONU-Habitat, notamment par le truchement d'un groupe de travail à composition non limitée, créé en application de la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale.

\* [A/73/150](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 17 de la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale, décrit les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) depuis la publication du rapport précédent du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et sur le renforcement d'ONU-Habitat, y compris sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ([A/72/311](#)).

2. Après l'arrivée de la nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Maimunah Mohd Sharif, en janvier 2018, le Programme a fait l'objet d'une série de modifications visant à l'adapter à ses objectifs et à optimiser sa valeur ajoutée à l'échelle du système des Nations Unies, de manière à aider efficacement les États Membres à relever les défis liés à la mise en place d'une urbanisation durable. L'objectif de ce processus est de faire d'ONU-Habitat : a) un programme fiable, transparent et responsable ; b) un programme efficace, qui repose sur l'esprit de collaboration ; c) un programme qui exploite ses compétences de manière pertinente, valorisée et à la demande.

## II. Gouvernance d'ONU-Habitat : travaux du Conseil d'administration et de ses organes intersessions et subsidiaires

### A. Comité des représentants permanents

3. Au cours de la période considérée, le Comité des représentants permanents, qui est l'organe intersessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, a tenu ses 66<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup>, 68<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup> séances ordinaires les 27 septembre et 14 décembre 2017 et les 21 mars et 21 juin 2018, respectivement. À sa 67<sup>e</sup> séance, le Comité a élu son nouveau Bureau pour la période 2018-2019 et nommé le Brésil au poste de président, le Malawi, la République de Corée et la Serbie aux postes de vice-présidents et les États-Unis d'Amérique au poste de rapporteur. Les membres du Comité ont salué le Bureau sortant pour les travaux qu'il a accomplis, tout particulièrement le Président (Rwanda) et dit au revoir au Directeur exécutif sortant, Joan Clos. À sa 68<sup>e</sup> séance ordinaire, le Comité a officiellement souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive, Maimunah Mohd Sharif.

4. Au cours de la période considérée, le Comité a suivi l'application des résolutions du Conseil d'administration, notamment par le truchement de ses sous-comités. Conformément à la résolution 26/3 (2017) du Conseil d'administration, le Comité a continué de suivre la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 et examiné le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique pour l'année 2017.

### B. Groupe de travail à composition non limitée

5. Le Groupe de travail à composition non limitée a été établi par le Président du Comité des représentants permanents d'ONU-Habitat, en application du paragraphe 6 de la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale, dans lequel cette dernière lui demande d'examiner différentes modalités de renforcement du contrôle d'ONU-Habitat par les États Membres, notamment, mais pas exclusivement, celles relatives aux modifications à apporter à la gouvernance, présentées dans le Nouveau

Programme pour les villes et par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat. Dans la même résolution, l'Assemblée lui a proposé d'envisager de créer un conseil d'administration ad hoc ou une assemblée universelle pour les villes et décidé que ce groupe de travail serait également chargé d'examiner le bien-fondé du règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des règles concernant le personnel, les achats et les questions financières, pour optimiser au maximum l'efficacité d'ONU-Habitat.

6. Le Groupe de travail a tenu huit séances entre le 26 février et le 18 juin 2018. Outre les séances officielles, un groupe des Amis de la présidence a été créé et s'est réuni trois fois entre le 6 et le 18 juin 2018.

7. À sa 8<sup>e</sup> et dernière séance, tenue le 18 juin 2018, le Groupe de travail à composition non limitée a établi un document contenant ses conclusions et ses recommandations, dans lequel il a proposé une solution hybride eu égard aux modifications à apporter au système de gouvernance pour renforcer le contrôle d'ONU-Habitat par les États Membres. Le document été communiqué au Comité des représentants permanents à titre informatif lors de la 69<sup>e</sup> séance, tenue le 21 Juin 2018. Conformément à la résolution [72/226](#), le Président du Comité a transmis les conclusions et les recommandations du Groupe de travail à l'Assemblée générale le 26 juin 2018, pour que cette dernière les examine à sa soixante-treizième session.

### C. Groupe de travail sur le programme et le budget

8. En mai 2017, le mandat du groupe de travail sur le programme et le budget, initialement créé en 2015 par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 25/7, a été prorogé de deux ans par la résolution 26/1 du Conseil d'administration. Les groupes régionaux ont renouvelé leur représentation au sein du Groupe en confirmant la nomination des représentants actuels ou en élisant de nouveaux représentants. Au cours de la période considérée, le groupe de travail sur le programme et le budget a tenu une séance, les 11 et 12 octobre 2017. À cette occasion, le groupe a examiné les éléments suivants : a) la situation financière et le rapport sur le budget d'ONU-Habitat ; b) la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 ; c) les travaux du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat ; d) la comptabilité d'ONU-Habitat pour 2016 ; e) la mise en œuvre des recommandations que le groupe de travail a formulées à l'intention de la Directrice exécutive. Le Groupe de travail devrait reprendre activement ses travaux au deuxième semestre de 2018, après la clôture des travaux du Groupe de travail à composition non limitée.

## III. Point de la situation financière

9. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de s'employer à renforcer ses mécanismes de financement. Dans ce contexte, la nouvelle Directrice exécutive a conduit des dialogues stratégiques avec les États Membres lors de la neuvième session du Forum urbain mondial, notamment par le truchement de débats avec les membres du Comité des représentants permanents et de réunions bilatérales avec des ministres sur la gouvernance et les réformes de l'organisation. En mars 2018, la Directrice exécutive a tenu un dialogue consultatif avec les principaux donateurs de l'Allemagne, du Japon, de la Norvège, de la Suède et des États-Unis, ainsi qu'avec des représentants de l'Union européenne. Les retours ont été positifs et prometteurs, notamment ceux portant sur les besoins en matière de ressources de base. Après avoir été assurés de l'engagement personnel de la nouvelle Directrice exécutive, certains États Membres se sont déclarés disposés à fournir un appui financier en faveur des

futures réformes, tout particulièrement pour renforcer les efforts déployés par ONU-Habitat dans son rôle de coordination à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des éléments des objectifs de développement durable qui concernent les villes. Par la suite, des contributions financières ont été annoncées en faveur des réformes institutionnelles.

10. Parallèlement, ONU-Habitat a continué d'être fortement sollicité pour apporter son appui aux programmes de pays ou fournir des services et produits normatifs. Les ressources mobilisées<sup>1</sup> au cours de l'exercice biennal 2016-2017 au titre des programmes normatifs financés au moyen de fonds préaffectés (compte spécial de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains) ont été supérieures de 28 % aux prévisions du budget biennal, tandis que les ressources mobilisées au titre des programmes régionaux et des programmes de pays (coopération technique) représentaient 89 % du montant inscrit au budget biennal. En juin 2018, le montant des contributions préaffectées à des programmes particuliers s'élevait à 112,2 millions de dollars, soit une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente, ce qui montre que l'organisation ne cesse d'être de plus en plus sollicitée pour apporter son concours aux programmes urbains.

11. Bien que les contributions volontaires non préaffectées aient augmenté de 13 % en 2017, passant de 2,3 millions de dollars à 2,7 millions, et que quatre nouveaux États aient annoncé le versement de contributions volontaires non préaffectées au compte général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, les besoins de financement dans ce domaine sont toujours aussi grands. Certains États ont continué de conditionner le versement de contributions non préaffectées à la bonne mise en œuvre des réformes de gouvernance. En juin 2018, les contributions non préaffectées s'élevaient à 1,1 million, soit seulement 8 % du budget annuel d'ONU-Habitat, dont le montant s'élève à 13 millions de dollars. Compte tenu du manque considérable de ressources, l'organisation a lancé des réformes financières et pris des mesures d'austérité pour équilibrer dépenses et recettes dans le cadre du compte général et s'est employée à améliorer ses procédures en vue de gagner en efficacité, en transparence et en responsabilité.

## **IV. Activités menées au niveau mondial**

### **A. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable**

12. Afin d'adapter le nouveau Programme pour les villes et les cibles et indicateurs des objectifs de développement durables qui concernent les villes à l'échelle locale, ONU-Habitat a continué de mettre au point des méthodes, approches et orientations novatrices aux fins de l'analyse et de la collecte de données, ainsi que du suivi de la mise en œuvre<sup>2</sup>. L'organisation a mené des activités de formation dans plus de 50 pays sur la ventilation des données quantitatives et qualitatives, notamment des indicateurs liés à la problématique femmes-hommes et au sexe, pour étayer l'élaboration des politiques sur les villes et veiller à ce qu'aucun être humain et aucune région ne soient laissés de côté.

<sup>1</sup> Les chiffres renvoient ici aux recettes (et non aux produits), de manière à rendre compte du montant total des accords signés avec les partenaires de développement concernant des projets financés au moyen de fonds préaffectés.

<sup>2</sup> Voir le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (2016), « objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (rapport sur les métadonnées portant sur les indicateurs relatifs à l'objectif 11).

13. Tirant parti de son rôle unique dans la mise en œuvre des activités tant normatives qu'opérationnelles, et de sa coopération de longue date avec plusieurs pays et partenaires de développement, ONU-Habitat continue de perfectionner ses outils de manière à partager ses connaissances et à fournir des orientations de politique générale avec efficacité. Fort de son expérience en matière d'appui technique aux pays qui ont entrepris de formuler des politiques nationales sur les villes<sup>3</sup> et des plans y relatifs, ONU-Habitat a contribué à optimiser les modèles de planification urbaine pour maximiser la productivité économique, l'efficacité des ressources et l'intégration sociale.

14. Les programmes d'ONU-Habitat à l'échelle mondiale, notamment l'Initiative pour la prospérité des villes, le Programme Profils de résilience des villes, le Programme pour des villes plus sûres et le Réseau mondial des instruments fonciers, sont autant d'outils permettant aux pays et aux villes de lier les données et les informations disponibles à la prise de décisions. L'Initiative pour la prospérité des villes est une initiative mondiale fondée sur un indice composite qui comporte six dimensions, destinées à fournir aux autorités municipales, aux investisseurs et aux autres parties prenantes les données et les informations nécessaires pour qu'ils puissent prendre des décisions en pleine connaissance de cause et de portée générale<sup>4</sup>. Elle peut être adaptée aux niveaux national et local, de manière à fournir un cadre général permettant aux villes, aux pays et à la communauté internationale de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les éventuels obstacles à la croissance des villes. Le Programme Profils de résilience des villes propose une nouvelle manière de comprendre l'atténuation des risques en effectuant un diagnostic global de la notion de ville. Consistant à établir des profils et non pas des indices, cette approche est axée sur l'être humain et est pragmatique. Elle fournit aux autorités locales un cadre pour recueillir et évaluer des données, de manière à générer un profil de résilience propre à chaque ville, dont la structure est unique. Le Réseau mondial des instruments fonciers est une alliance de partenaires (organisations internationales de la société civile, institutions de recherche et de formation, organisations bilatérales et multilatérales et organismes professionnels internationaux), qui s'emploie à améliorer l'accès à la terre et à la sécurité foncière pour tous, en mettant un accent particulier sur les pauvres et les femmes. Ensemble, les partenaires œuvrent à l'atténuation de la pauvreté et au développement inclusif en s'appuyant sur les systèmes d'information sur les terres pour mettre en place une réforme foncière et améliorer la gestion et la sécurité du régime foncier. Ces outils et les activités de partage des connaissances mis en place par ONU-Habitat visent à mieux faire comprendre le rôle essentiel que jouent les analyses spatiales et les informations et données propres à chaque ville dans la prise de décisions fondée sur des données factuelles.

15. En 2017, ONU-Habitat a adopté un mécanisme progressif et sans exclusive pour la production, la gestion et la diffusion de données et d'informations qualitatives et quantitatives, en vue de décrire les tendances à l'échelle mondiale en matière d'urbanisation, de présenter les éléments qui concourent à ce processus et de mieux comprendre la nature des nouvelles problématiques. Ce mécanisme s'appuie sur les efforts menés par le Département des affaires économiques et sociales et la Division de statistique de l'ONU, ainsi que sur les activités menées par d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement.

---

<sup>3</sup> Voir ONU-Habitat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2018), *Global State of National Urban Policy* (État des politiques urbaines nationales dans le monde) : 76 pays sur les 150 visés par l'étude ont adopté des politiques urbaines concrètes à l'échelon national, lesquelles se fondent largement sur le Nouveau Programme pour les villes.

<sup>4</sup> L'Initiative est actuellement mise en œuvre dans plus de 500 villes à l'échelle planétaire.

16. Dans le cadre des systèmes de suivi et d'établissement de rapports à l'échelle mondiale, ONU-Habitat continuera d'aider les pays et les partenaires de développement à élaborer des rapports nationaux et locaux en adoptant une méthode progressive axée sur quatre éléments interdépendants : a) renforcer les systèmes de création de plateformes de données conviviales et participatives ; b) mettre à profit les plateformes dynamiques d'échanges, de participation et de collaboration déjà en place pour associer les partenaires à la production de données, de connaissances et à l'élaboration de rapports ; c) renforcer les partenariats avec les organismes compétents des Nations Unies pour garantir un mécanisme de coordination à l'échelle du système ; d) mobiliser davantage de moyens permettant de suivre les programmes de développement urbain durable et d'établir des rapports sur la question.

17. Le premier d'une série de cinq rapports quadriennaux portant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes a été examiné par le Conseil économique et social en juillet 2018 (A/73/83-E/2018/62). Le rapport est complété par un rapport de synthèse<sup>5</sup>, qui décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif 11 et a été examiné dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018. Ensemble, ces deux rapports sont des éléments essentiels du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes régionaux sur les villes. Dans les deux rapports, il est souligné que la communauté internationale doit relever un certain nombre de défis nouveaux concernant les villes et à cet égard, elle doit notamment s'employer d'urgence à mettre fin à l'étalement urbain anarchique, à inverser la courbe de la population vivant dans les taudis urbains, à mettre en place des systèmes de transport intelligents, sûrs et efficaces, à améliorer l'architecture urbaine en créant des espaces publics sûrs, à gérer la pollution de l'air et les déchets solides et à promouvoir la mise en place de bâtiments, de corridors écologiques et de modes de consommation et de production durables. Dans le rapport de synthèse sur l'objectif 11, il est indiqué que les pays doivent suivre l'application de ce dernier à l'échelle locale mais rendre compte des progrès accomplis eu égard aux villes et aux établissements humains au niveau national, étant donné que les questions relatives aux villes servent de point de départ aux débats sur d'autres objectifs et cibles de développement durable.

18. ONU-Habitat a préparé les deux rapports en étroite consultation avec les autres entités du système des Nations Unies, les États Membres et ses partenaires, notamment en organisant une séance publique des partenaires destinée à établir le rapport quadriennal, au cours de la neuvième session du Forum urbain mondial, organisée à Kuala Lumpur du 7 au 13 février 2018. Plus de 40 partenaires ont participé à la séance préliminaire, au cours de laquelle un groupe de travail permanent a été créé pour intégrer les contributions des partenaires au rapport. Les partenaires ont été consultés une seconde fois à l'occasion d'une réunion de groupe d'experts, organisée à Grenade (Espagne) du 20 au 23 mars 2018. Les participants, notamment des représentants des cinq commissions régionales des Nations Unies et 30 partenaires de recherche et de développement, ont pris part à ce processus participatif visant à établir le rapport. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont eu l'occasion d'examiner le premier projet de rapport complet, et plus de 20 entités des Nations Unies ont contribué à l'élaboration de ce dernier. Ces contributions ont été consignées dans un document distinct<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Voir [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/194452018\\_HLPF\\_Thematic\\_Review\\_of\\_SDG\\_11\\_UNHabitat\\_12\\_June\\_2018\\_original.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/194452018_HLPF_Thematic_Review_of_SDG_11_UNHabitat_12_June_2018_original.pdf).

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://habitat3.org/the-new-urban-agenda/>.

## B. Le Forum urbain mondial

19. Créé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 56/205 et 56/206, le Forum urbain mondial est la première conférence au monde dédiée aux villes et à l'urbanisation durable. C'est ONU-Habitat qui l'organise depuis 2002, à un rythme biennal. Organisée en 2018, la neuvième session du Forum portait sur le thème « Villes 2030 – villes pour tous : mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes ». Le Forum est une conférence des Nations Unies qui repose sur la participation des parties prenantes et qui n'a pas un caractère législatif : près de 75 % des participants, dont le nombre est estimé à 23 000, font partie d'un groupe de parties prenantes, et 40 % d'entre eux ont moins de 32 ans.

20. La neuvième session du Forum urbain mondial a fourni aux parties prenantes une occasion de rencontrer des représentants d'États, des maires, des dirigeants locaux, des hauts responsables des Nations Unies et des représentants d'autres organisations internationales, pour étudier la manière dont les villes pouvaient être mieux planifiées et gérées, ainsi que pour s'acquitter de leur rôle en tant que moteurs du développement durable. Plus de 500 manifestations ont été organisées. Le bilan de ces dernières figure dans la Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030<sup>7</sup>, qui met un accent tout particulier sur les accords et les mesures à mettre en place aux fins de l'application du Nouveau Programme pour les villes. De nombreux représentants et participants ont souligné qu'il importait d'obtenir le concours du secteur public, du secteur privé et de la société civile pour réaliser pleinement les objectifs du Nouveau Programme pour les villes. Un rapport sur les travaux de la neuvième session sera présenté au Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2019.

21. La dixième session du Forum urbain mondial sera organisée à Abou Dhabi en 2020.

## C. Journée mondiale de l'habitat et Journée mondiale des villes

22. Célébrée le 2 octobre 2017, sous le thème : « Politique du logement : des habitations abordables », la Journée mondiale de l'habitat a permis de mettre en lumière les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables en matière de logement. Le thème choisi visait à insister sur le fait que des politiques solides en matière de logement contribuaient à relever les défis liés aux changements climatiques, à la consommation d'énergie, à la mobilité et à la résilience.

23. Célébrée le 31 octobre 2017, sous le thème « Gouvernance innovante, villes ouvertes », la Journée mondiale des villes a permis de souligner le rôle de la technologie et des pratiques novatrices dans le domaine de la planification, de la construction et de la gestion des villes, ainsi que dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La Journée a été célébrée à Guangzhou (Chine) où un forum de la Journée mondiale des villes a été créé pour l'occasion, lors duquel une exposition sur les pratiques novatrices en matière de gouvernance urbaine a été mise en place, ainsi que d'autres activités.

## D. Campagne urbaine mondiale

24. En 2017, la Campagne urbaine mondiale a continué d'associer les acteurs urbains et les partenaires d'ONU-Habitat en organisant notamment une série de Campus urbains, au cours desquels plus de 20 000 personnes venues des quatre coins

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://wuf9.org/kuala-lumpur-declaration/>.

du monde ont participé à 59 manifestations organisées par des partenaires. Ces dernières étaient axées sur la mise en place de plans d'action aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans une série de vidéos, intitulée « Urban thinkers voices » (Les voix du Campus urbain), les parties prenantes urbaines ont été invitées à donner leur avis sur le thème « La ville qu'il nous faut ».

## **E. Autres activités de partenariat**

25. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a achevé sa politique d'association des parties prenantes et un mécanisme de collaboration, tel que demandé par son Conseil d'administration à sa vingt-sixième session, organisée en mai 2017. Un groupe de référence volontaire pour l'élaboration d'un cadre de collaboration des parties prenantes a été établi en vue d'appuyer ce processus. Par ailleurs, les 28 et 29 novembre 2017, ONU-Habitat a organisé un atelier des partenaires régionaux de l'Asie et du Pacifique sur le Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, lors duquel il a indiqué que la collecte de données et le financement des collectivités municipales constituaient des domaines de travail essentiels. Des activités de partenariat ont également été organisées au cours de la neuvième session du Forum urbain mondial, à l'intention des représentants d'organisations locales et d'organisations du secteur informel, notamment une séance spéciale sur les plateformes multipartites ouvertes à tous et un dialogue sur les partenariats multipartites novateurs et sur le renforcement des partenariats aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

## **V. Résultats obtenus aux niveaux régional, national et infranational, à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

### **A. Coopération entre les commissions régionales**

26. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de collaborer étroitement avec les cinq commissions régionales de l'Organisation et a appuyé les conférences ministérielles régionales organisées en Afrique, dans les États arabes, dans les États d'Asie et du Pacifique ainsi que dans ceux d'Amérique latine et des Caraïbes. Les commissions sont des partenaires clefs s'agissant de dialoguer avec les États Membres, les membres de la société civile et d'autres acteurs urbains dans les régions, aux fins de la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable 11, portant sur les villes et les communautés durables.

27. En 2017, dans la région de l'Asie et du Pacifique, ONU-Habitat a collaboré avec l'Équipe spéciale sur l'urbanisation du Groupe des Nations Unies pour le développement, et participé à cet égard à la conduite d'un examen des progrès accomplis eu égard à la réalisation des cibles établies dans le Nouveau Programme pour les villes et à l'adaptation des objectifs de développement durable aux caractéristiques locales, aux côtés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Il a également collaboré avec la CESAP pour organiser une consultation des partenaires régionaux et un forum de partenaires régionaux, qui portaient sur le financement local et l'amélioration des données aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat et la CESAP ont également continué d'œuvrer conjointement à la mise en place d'un projet régional sur la prise en compte des changements climatiques dans les politiques

nationales sur les villes, et contribué à la création d'un plan d'action sur l'environnement à l'intention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ils ont établi un programme de collaboration pluripartenaires en vue de préparer le prochain rapport régional sur l'état des villes pour l'Asie et le Pacifique, qui s'inscrira dans le cadre des séries de rapports d'ONU-Habitat sur le sujet et viendra appuyer le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, prévu pour 2019.

28. En Afrique, ONU-Habitat a appuyé les efforts déployés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour prendre en compte l'urbanisation dans la planification du développement national, l'accent étant mis sur le renforcement des politiques et des stratégies économiques et spatiales. Organisé par ONU-Habitat en mai 2017, le dialogue ministériel sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes a permis d'intégrer les négociations dans le cadre régional harmonisé pour l'application et le suivi du Nouveau Programme pour les villes en Afrique, qui s'inscrit dans la continuité de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et de l'objectif de développement durable 11. En s'appuyant sur les orientations fournies par la CEA, ONU-Habitat, la Banque africaine de développement et l'Institute for Housing and Urban Development Studies (Institut d'études sur le logement et le développement urbain) de la Erasmus University (Rotterdam, Pays-Bas), ont achevé un partenariat de recherche sur les investissements direct étrangers dans les villes africaines, qui a été publié dans le rapport sur l'état des villes, établi dans le cadre de la série de rapports d'ONU-Habitat sur le même thème.

29. Au cours de la période considérée, la Ligue des États arabes, les États Membres de la région arabe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), avec l'appui technique d'ONU-Habitat, ont élaboré la stratégie de logement et de développement urbain durable à l'horizon 2030 pour les pays arabes et son plan de mise en œuvre, qui feront office de cadre régional pour l'application des objectifs de développement durable ayant trait aux villes et du Nouveau Programme pour les villes, de manière à appuyer l'harmonisation des plans de développement locaux et nationaux. ONU-Habitat est membre de l'équipe spéciale régionale des Nations Unies du Forum arabe pour le développement durable, organisé une fois par an.

30. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ONU-Habitat a établi une solide collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. En 2017, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec la Conférence ministérielle sur le logement et le développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'autres entités des Nations Unies et la CEPALC en vue d'élaborer un plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. À Cuba, au Mexique et dans les Caraïbes, ONU-Habitat a collaboré avec la Banque mondiale, d'autres organismes des Nations Unies, la CEPALC et la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes sur l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle sous-régionale. Dans le secteur du logement, la Plateforme multipartite des professionnels du logement urbain est devenue un élément clef de l'appui à l'échelle régionale eu égard aux cibles du Nouveau Programme pour les villes relatives au logement.

31. Dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ONU-Habitat a mené un examen des politiques et des cadres réglementaires en matière de logement concernant l'Albanie, la Bulgarie, la Géorgie, le Kirghizistan et l'Ukraine, notamment en menant un dialogue sur les dispositions juridiques concrètes permettant de promouvoir l'efficacité énergétique, un zonage inclusif, le financement du logement et des logements sociaux pour les plus vulnérables. ONU-Habitat a

également collaboré avec la CEE et l'Union internationale des télécommunications dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », actuellement mise en œuvre pour aborder les principales questions liées à l'urbanisme dans les villes de taille moyenne.

## **B. Activités normatives et opérationnelles aux niveaux régional, national et infranational**

### **Travaux thématiques**

32. ONU-Habitat appuie un certain nombre de pays, notamment l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), le Cameroun, Cuba, l'Égypte et les Philippines, dans l'adoption d'approches intégrées aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la prise en compte des objectifs de développement durable ayant trait aux villes. Concernant le Nouveau Programme pour les villes et à la mise en œuvre à l'échelle locale des objectifs de développement durable ayant trait aux villes, la notion de bonne gouvernance correspond au rôle central que jouent les autorités locales et régionales en matière d'élaboration de politiques sur les villes, de manière à s'assurer que les établissements humains promeuvent le développement durable. En tant que coordonnateur de l'ONU auprès des autorités locales et régionales, ONU-Habitat peut s'appuyer sur une collaboration de longue date avec ces dernières et les associations régionales et mondiales, en vue d'adapter les objectifs de développement durable relatifs aux villes à l'échelle locale et de mettre en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. En 2017, ONU-Habitat a été fortement sollicité par les autorités locales et leurs réseaux concernant la mise en place d'outils permettant d'adapter les objectifs de développement durable au niveau local. À ce titre, il a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, aux fins de la création d'une plateforme de connaissances dédiée à l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle locale<sup>8</sup>. Le PNUD et ONU-Habitat ont également collaboré avec l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales afin de donner aux autorités locales davantage de moyens pour mieux utiliser les données et les mécanismes de suivi dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat a également continué de rassembler des informations sur l'évolution des tendances en matière de gouvernance des villes et sur les pratiques novatrices<sup>9</sup>.

33. Les autorités locales et régionales communiquent déjà des données et des informations faisant état de progrès eu égard à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les activités de suivi menées dans les pays à titre volontaire sont appuyées par la plupart des administrations locales et leurs plateformes de collaboration, notamment par l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, elle-même appuyée par Cités et gouvernements locaux unis. En 2017, 375 administrations locales et 374 observatoires urbains ont fait des rapports phares d'ONU-Habitat et des bases de données relatives aux meilleures pratiques leurs outils d'orientation en matière de politiques, tandis que 52 bureaux nationaux de statistique partenaires d'ONU-Habitat ont utilisé les outils et les directives de ce dernier aux fins de la gestion des données relatives aux villes. Outre l'organisation d'activités de partage de connaissance, ONU-Habitat a renforcé ses capacités en matière de gouvernance en facilitant les dialogues à l'échelle des pays entre les institutions urbaines chargées des réformes politiques et de la reconfiguration institutionnelle. Il a en outre renforcé la capacité des autorités locales et régionales

<sup>8</sup> Voir : <http://www.localizingthesdgs.org>.

<sup>9</sup> Voir : <https://urbangovernance.net/fr/>.

de dialoguer avec les participants à plusieurs niveaux, notamment en appuyant les activités de l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales.

34. La planification, la gestion et la gouvernance de la sécurité dans les villes, en particulier dans les pays qui ne se trouvent pas en situation de conflit, sont essentielles si l'on souhaite que les villes et les pays de demain soient respectueux de l'environnement, équitables au niveau social et solides du point de vue économique. La prévention efficace de la criminalité et la sécurité permettent d'augmenter les investissements, de valoriser les actifs et de promouvoir la compétitivité. Le Programme pour des villes plus sûres a permis de continuer d'aider les autorités municipales et leurs partenaires à élaborer des politiques et des programmes à l'échelle de leur ville concernant la prévention du crime et la sécurité des villes, ce qui correspond aux dispositions du Nouveau Programme pour les villes et permet de lier les cibles de l'objectif de développement durable 11 ayant trait à la sécurité aux objectifs 3, 5 et 16. Alors que les villes, les pays et les partenaires de réalisation du Réseau mondial pour des villes plus sûres sont en passe d'achever les directives à l'échelle des Nations Unies pour des villes plus sûres, plusieurs pays pilotes ont été recensés (Mexique, Afrique du Sud et Corée du Sud). Ceux-ci examineront leurs politiques actuelles en matière de sûreté et de sécurité à la fois aux niveaux national et local, en accordant une attention particulière à la prévention, à la participation de tous et à la cohésion sociale, en vue de se conformer au Nouveau Programme pour les villes et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des mesures visant à rendre les villes plus sûres. À cet égard, l'Afrique du Sud a adopté la démarche exposée dans le Programme pour des villes plus sûres d'ONU-Habitat et intégré les indicateurs de la sécurité dans les neuf facteurs de changement de son cadre de développement urbain intégré. ONU-Habitat fournit également un appui technique en contribuant à la mise en œuvre d'un indice sur la sécurité dans la ville de Durban, par le truchement d'une initiative fondée sur les données, qui porte sur la gouvernance de la sécurité urbaine dans les implantations sauvages. L'objectif est de renforcer les capacités de préinvestissement aux fins de la modernisation de l'infrastructure à grande échelle.

35. Les travaux de planification régionale et territoriale d'ONU-Habitat appuient la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux régional et territorial, ce qui permet à ONU-Habitat de s'assurer que ses travaux opérationnels et normatifs en matière de planification urbaine (de l'aspect normatif à la mise en œuvre du projet) sont harmonisés avec le Nouveau Programme pour les villes, et d'être ainsi en mesure d'évaluer les progrès accomplis. Au niveau national, les politiques urbaines sont des instruments essentiels pour promouvoir la contribution potentielle des centres urbains au développement national. Selon les informations communiquées par ONU-Habitat et l'OCDE<sup>10</sup>, 76 pays sur les 150 visés par une étude ont adopté des politiques urbaines concrètes à l'échelon national, lesquelles se fondent largement sur le Nouveau Programme. ONU-Habitat a continué de s'employer à renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi des politiques nationales d'urbanisation ainsi qu'à augmenter le nombre de politiques nationales de haute qualité effectivement adoptées sur les villes. Les processus d'élaboration de politiques urbaines dans plusieurs pays arabes (Arabie saoudite, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Soudan et Tunisie) ont été fondamentaux pour repenser la manière dont les pays arabes gèrent la question du développement urbain.

36. En 2017, les lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale d'ONU-Habitat ont été davantage mises en pratique aux fins d'une planification efficace de l'espace. En outre, elles fournissent un ensemble de

<sup>10</sup> ONU-Habitat, OCDE (2018), *Global State of National Urban Policy* (État des politiques urbaines nationales dans le monde).

recommandations pour promouvoir des villes et des territoires qui soient plus denses, qui ne laissent personne de côté, qui soient davantage intégrés et connectés, et qui fassent preuve de résilience face aux changements climatiques. En se fondant sur les lignes directrices internationales, plusieurs villes ont entrepris de tenir compte des aspects spatiaux ou territoriaux dans leurs systèmes de planification actuels, tandis que d'autres en élaborent de nouveaux. Les pays d'Asie, qui connaissent une urbanisation rapide, ont manifesté de plus en plus d'intérêt pour ces lignes directrices, ce qui montre à quel point un aménagement du territoire mieux pensé peut être moteur de changement.

37. Au niveau infranational, ONU-Habitat a également encouragé la mise en place de stratégies intégrées sur les villes et d'activités adaptées à chaque ville, de manière à atteindre les cibles du Nouveau Programme pour les villes. À cet effet, il a appuyé les efforts déployés par les villes en faveur d'une meilleure utilisation des terres, grâce au recours à l'expansion planifiée des villes et à la reconstitution du tissu urbain. Le Ghana, par exemple, mène actuellement un projet d'expansion planifiée de la zone métropolitaine d'Accra, tandis que le Belize, les Comores, le Kenya, les Philippines et la Somalie sont en passe d'élaborer des stratégies similaires pour leurs villes. ONU-Habitat a également continué de mener des initiatives de planification intégrée des établissements humains, notamment à Kalobeyei (Kenya).

38. Au cours de la période considérée, certains États Membres se sont dits enclins à examiner leurs cadres juridiques et politiques afin de les harmoniser avec le Nouveau Programme pour les villes. Si les États souhaitent agir efficacement, il s'agira là d'un effort long et coûteux. Les questions relatives aux décisions politiques plus difficiles, notamment celles ayant trait aux conséquences du développement sur l'égalité et les finances des villes, demeurent plus difficiles à aborder. Établis par ONU-Habitat, le Cadre d'évaluation de la réglementation relative à l'aménagement urbain et le Cadre d'évaluation de la réglementation relative aux implantations sauvages intègrent tous deux plusieurs cibles des objectifs de développement durable 10 et 16, et contribuent également à la réalisation de l'objectif 11. En 2017, ONU-Habitat a par ailleurs renforcé sa base de données juridique appelée « Urban Lex ».

39. ONU-Habitat a continué d'aider les autorités municipales et leurs partenaires à élaborer des plans et stratégies de développement économique à l'échelle locale en vue de financer efficacement les villes. La base de données mondiale sur les municipalités, une nouvelle source de données en ligne sur le financement local élaborée par ONU-Habitat et le Lincoln Institute, contribue à suivre l'évolution des ressources financières infranationales et à comprendre les structures financières locales.

40. En 2017, ONU-Habitat a promu son approche visant à accorder une place centrale au logement, en vue de sensibiliser les esprits sur le droit à un logement convenable et de promouvoir l'accès pour tous à un logement adéquat, sûr et à un coût abordable. Cette approche va bien au-delà de la construction de logement à proprement dit. Elle est axée sur un cadre global relatif à la création de logements, qui tient compte des facteurs socioéconomiques. Elle vise à intégrer pleinement la question du logement dans les politiques de développement nationales. À l'échelle locale, elle renforce le rôle essentiel des logements inclusifs dans la planification relative aux villes et aux établissements humains. Dans le cadre de sa Stratégie mondiale du logement, ONU-Habitat a collaboré avec près de 40 pays pour intégrer cette approche dans les législations nationales, en vue de défendre les personnes les plus vulnérables.

41. Certains projets relatifs au secteur du logement ayant été menés par ONU-Habitat au cours de la période considérée montrent qu'en élargissant la notion de logement pour englober à la fois la construction des bâtiments et le développement social et économique, les initiatives visant à améliorer les logements et les bidonvilles

appuient le développement local durable et sans exclusive. À Sri Lanka, par exemple, les activités de coopération technique, les meilleures pratiques et les outils ont été mis en place dans le cadre d'un processus participatif, ce qui a permis de mener un projet de construction à l'échelle locale pour construire 45 000 logements, de créer des emplois dans le domaine de la construction et de développer ainsi les compétences des jeunes et des femmes. Le projet a également permis de mieux intégrer les personnes déplacées, en leur donnant un meilleur accès aux équipements et aux infrastructures locales. Par le truchement de son Programme participatif d'assainissement des taudis, ONU-Habitat a continué d'appuyer la mise en place de politiques sans exclusive et renforcé les capacités des autorités nationales et locales, ainsi que celles des associations d'habitants des taudis.

42. En Afghanistan, la collaboration entre le Gouvernement et ONU-Habitat a abouti à la création d'une initiative sur le droit de chacun à la ville, dans le cadre du nouveau programme sur le même thème mené à l'échelle du pays. L'initiative fournira à 1,3 million de personnes une sécurité en matière de droits fonciers et fait des villes afghanes des catalyseurs de la construction de l'État et de la consolidation de la paix à l'échelle nationale, en facilitant les relations entre l'État et la société.

43. Tous les programmes d'ONU-Habitat relatifs aux services urbains de base trouvent leur fondement dans les droits de l'homme, tout particulièrement dans les principes d'égalité, de non-discrimination, d'inclusion et de participation, ainsi que dans la nécessité d'accorder une attention particulière aux besoins et priorités des groupes les plus marginalisés et les plus défavorisés. ONU-Habitat espère mobiliser 60 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, par le truchement du Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base, pour améliorer la fourniture de services urbains de base dans plus de 40 pays et renforcer les capacités de plus de 300 prestataires de services. Le Fonds permettra également de mettre en œuvre des projets pilotes sur le terrain, principalement en faveur des personnes pauvres vivant dans les villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes. Hébergée par ONU-Habitat, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau constitue un exemple de coopération avec toutes les branches de l'État en matière de services urbains. Les activités de l'Alliance, qui sont en passe d'être harmonisées avec le Nouveau Programme pour les villes, consistent à créer des services d'approvisionnement, de manière à faire du droit à l'eau et à l'assainissement une réalité, en formant les entreprises publiques de distribution d'eau et en renforçant leurs capacités. L'Alliance a renforcé les capacités financières et opérationnelles de ses mécanismes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux de manière à pallier les lacunes en matière de capacités et à contribuer à atteindre l'objectif de développement durable 6 (eau propre et assainissement). Concernant la mobilité urbaine, ONU-Habitat s'est attelé à la planification de la mise en place d'un système de bus rapide au Caire, avec le soutien financier des autorités nationales et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

44. Dans le cadre de ses interventions en cas de crise et de ses activités de relèvement, ONU-Habitat continue de donner la priorité au renforcement de la résilience avant les crises. En dialoguant avec les autorités locales et en collaborant avec les populations locales qu'il appuie, ONU-Habitat a réussi à renforcer la participation des femmes et des jeunes dans ce domaine, sur la base du principe de ne laisser personne de côté et d'aider les plus défavorisés en premier. Dans le monde entier, la plupart des réfugiés et des populations déplacées ne vivent pas dans les camps humanitaires mais bien dans les villes. Ainsi, les partenariats entre ONU-Habitat, les autorités locales et les structures de gouvernance sont essentiels à la mise en place d'établissements durables. Pour appuyer les nombreux acteurs qui ont commencé à comprendre qu'il était nécessaire d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme en matière d'établissements humains dans les camps humanitaires,

ONU-Habitat a entrepris d'élaborer des outils et méthodes visant à s'assurer que les camps sont mieux situés et à transformer ces derniers en lieux où l'on peut commencer une nouvelle vie et non pas simplement survivre. Pour aider les gouvernements, les donateurs et d'autres parties prenantes à mettre au point une assistance au relèvement stratégique sur mesure pendant et après les conflits, ONU-Habitat a préparé des profils de villes fondés sur des données et des informations géospatiales, à l'intention d'Haïti, de l'Iraq, du Liban, de la Libye et de la République arabe syrienne. Les profils proposent un aperçu intersectoriel et spatial des dommages que subissent les villes et des vulnérabilités de ces dernières, afin d'éclairer les autorités nationales et locales, la société civile et les institutions du secteur privé dans la planification, la hiérarchisation des tâches et la prise de décisions concernant les mesures de relèvement relatives aux villes.

45. À cela s'ajoutent les travaux menés par ONU-Habitat en vue de recenser les risques, de lutter contre ces derniers et de renforcer la résilience. Dans le cadre de son Programme Profils de résilience des villes, ONU-Habitat collabore continuellement avec un certain nombre de villes et appuie plusieurs initiatives, notamment des programmes menés dans la ville d'Asunción en vue de renforcer la résilience face aux risques liés à l'eau, tels que les inondations ; à Barcelone (Espagne), pour mettre en place un plan de résilience ; à Dakar, pour s'adapter à l'étalement urbain anarchique ; à Maputo, pour rendre les implantations sauvages vulnérables plus résilientes ; à Port-Vila, afin de réduire la vulnérabilité face aux nombreux risques naturels ; à Iakoutsk (Fédération de Russie), l'une des plus grandes zones de peuplement au monde implantée sur du permafrost, où les changements de températures entre l'été et l'hiver sont extrêmes, un comité local de résilience contribue à la création d'un réseau de résilience des villes de l'Arctique et des pays nordiques, dans le cadre du programme d'ONU-Habitat.

46. Par ailleurs, la campagne « Rendre les villes résilientes », qui est coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) et rassemble plus de 3 800 villes signataires, vise à renforcer l'engagement local en faveur de la résilience. Elle est appuyée par le Centre de résilience urbaine, une plateforme en ligne hébergée par ONU-Habitat, qui fournit un espace ouvert d'échange de bonnes pratiques, d'outils et de ressources pour que les villes puissent renforcer leur résilience. ONU-Habitat est également l'un des principaux membres de la Collaboration de Medellín pour la résilience urbaine, un grand réseau d'échange de pratiques à l'échelle mondiale qui rassemble les organisations internationales en vue de promouvoir la mise en place d'activités visant à renforcer la résilience des villes.

47. ONU-Habitat a continué d'aider les villes à mettre en place une gouvernance locale efficace en matière de migrations et à tirer parti du potentiel social et économique des populations migrantes. En 2017, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires pour contribuer à l'élaboration de recommandations de politique générale relatives au projet Migration ville-à-ville en Méditerranée, qui ont été adoptées par neuf villes ; à l'adoption de la Déclaration de Mechelen sur les villes et les migrants ; et à la publication du document intitulé *Migration and Inclusive Cities: A Guide for Arab City Leaders* (Migration et villes inclusives : guide à l'intention des dirigeants de villes arabes). ONU-Habitat a également continué ses activités au niveau des pays, en mettant l'accent sur la question des migrations en Jordanie, au Liban et en Somalie.

### **C. Collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement**

48. La vision du Nouveau Programme pour les villes est à la base de la stratégie d'ONU-Habitat en matière de partenariats au sein du système des Nations Unies pour le développement. Au début de l'année 2018, 18 entités des Nations Unies ont élaboré une stratégie ou un plan pour la mise en œuvre du Programme, tandis que trois autres entités étaient en passe de finaliser leurs propres plans. ONU-Habitat examine actuellement ces derniers afin de mieux recenser les priorités et les capacités du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

49. En parallèle, ONU-Habitat collabore avec les entités du système des Nations Unies dans leurs domaines respectifs, en vue d'élaborer des activités normatives et opérationnelles pour répondre aux problèmes liés aux villes. Ainsi, il travaille en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur la législation urbaine. Ensemble, ONU-Habitat, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale promeuvent la mise en place de systèmes de suivi mondiaux et régionaux en matière de régime foncier. ONU-Habitat et le PNUE ont également poursuivi leur collaboration dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes.

50. ONU-Habitat participe au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. En 2017, le programme sur l'économie des villes d'ONU-Habitat a permis de recueillir des connaissances et des données et d'aider les autorités municipales à renforcer leurs capacités, de sorte qu'elles soient en mesure d'élaborer des stratégies intégrées de croissance économique locale à long terme, plutôt que de se contenter de prendre des mesures a posteriori.

51. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a contribué aux travaux d'ONU-Eau et d'ONU-Énergie. En collaboration avec le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ONU-Habitat a continué de jouer un rôle de premier plan dans le mécanisme mis en place par ONU-Eau en vue d'élaborer un cadre mondial visant à suivre les progrès accomplis concernant la gestion des eaux usées, de la qualité de l'eau et des ressources en eau. Dans le cadre de l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau, ONU-Habitat s'est attelé à élaborer un mécanisme visant à établir des données de référence et à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durables concernés. Aux côtés d'ONU-Énergie, il a renforcé le dialogue collectif entre les représentants d'initiatives de l'Organisation des Nations Unies liées à l'énergie et les principales parties prenantes externes. ONU-Habitat a également collaboré avec le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable.

52. Le Comité permanent interorganisations a redoublé d'efforts pour aller au-delà des considérations humanitaires et renforcer les liens avec le développement, la paix et la sécurité, fournissant ainsi un appui direct en faveur des objectifs du Nouveau Programme pour les villes, dans lequel sont abordées en détails les questions relatives à la viabilité des établissements humains en cas de crise, notamment dans des environnements urbains complexes. Si la priorité continue d'être accordée aux mesures vitales, la prise en compte des questions liées au développement, à la paix et à la sécurité contribue également à mettre en lumière les objectifs de développement durables liés aux villes, notamment ceux visant à accroître la prospérité plutôt qu'à aspirer simplement à réduire la pauvreté.

53. En vertu de son rôle central en matière de suivi de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 11 et d'autres objectifs et indicateurs liés aux villes, ONU-Habitat a collaboré avec la Commission de statistique de l'ONU en vue de progresser davantage eu égard au suivi et à l'établissement de rapports concernant le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable liés aux villes. Pour s'acquitter de son rôle de coordonnateur de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a également élaboré un cadre de mise en œuvre collaboratif visant à renforcer la coordination des activités du système des Nations Unies pour le développement eu égard au développement urbain durable. En outre, ONU-Habitat a collaboré activement avec d'autres organismes, notamment le Bureau de coordination des activités de développement, et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, dans la mise en place d'un Fonds conjoint pour la réalisation des objectifs de développement durable, et a appuyé l'élaboration d'un éventuel volet thématique sur les villes. Par ailleurs, ONU-Habitat et la Banque mondiale ont lancé le mécanisme multipartite au service du développement urbain durable en vue d'harmoniser les outils de diagnostic, l'appui à l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités du système des Nations Unies pour le développement avec le portefeuille de placements de la Banque mondiale sur l'infrastructure urbaine et les services de base.

#### **D. Questions intersectorielles**

54. La prise en compte des questions intersectorielles soulevées au sein d'ONU-Habitat (égalité des sexes, changements climatiques et jeunesse), vise avant tout à maximiser les retombées du programme de travail d'ONU-Habitat dans ces domaines essentiels. Elle permet également de renforcer la cohérence et les synergies entre les programmes d'ONU-Habitat et contribue à mieux suivre les résultats des programmes relatifs aux personnes et aux communautés les plus vulnérables et à améliorer l'établissement de rapports sur le sujet.

##### **Prise en compte de la problématique femmes-hommes et autonomisation des femmes**

55. L'objectif stratégique de la politique d'ONU-Habitat sur la problématique femmes-hommes<sup>11</sup> est de mettre en place un développement urbain durable aux niveaux écologique, économique et social, qui tienne compte de la problématique femmes-hommes et des jeunes, qui soit fondé sur les droits et qui ne laisse personne de côté, de manière à améliorer le niveau de vie des habitants des villes, indépendamment de leur sexe, de leur âge ou de leurs capacités physiques, et à renforcer leur participation intégrale et équitable à la vie socioéconomique de la ville et d'autres zones urbaines.

56. Les activités d'ONU-Habitat visant à tenir en compte de la problématique femmes-hommes s'articulent autour de trois axes : le renforcement des capacités, l'appui aux projets et les activités de plaidoyer. En 2017, les activités de renforcement des capacités menées en interne étaient axées sur la formation, les réunions « casse-croûte » dédiées au partage de connaissances, et le renforcement des systèmes de coordination relatifs à la problématique femmes-hommes. En externe, des ateliers ont été organisés en Afghanistan, en Afrique du Sud, en Arabie saoudite, au Cameroun et en Israël, à la fois à l'intention des populations et autorités locales et des partenaires

<sup>11</sup> [A/66/8](#), annexe, résolution 23/1 : la résolution établit le cadre de la politique et du plan concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte du développement urbain durable pour la période 2014-2019 et du Plan d'action pour l'égalité des sexes, portant sur la même période.

internationaux en vue d'améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la planification et la gouvernance des villes.

57. ONU-Habitat aborde les questions intersectorielles essentiellement par le truchement du Groupe consultatif sur les projets, un mécanisme consultatif entre pairs qui examine toutes les propositions de projet. Un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes a été mis en place, comme demandé dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes. Depuis 2016, 195 projets ont été perfectionnés, soit 100 % des nouveaux projets d'ONU-Habitat. En 2017, 44 % des projets ont obtenu une note de 2 et plus dans le système de classement, par rapport à 27 % en 2016. Cette hausse s'explique par les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'engagement en faveur de la question, qui excèdent les exigences minimales.

58. Les efforts de plaider sur la problématique femmes-hommes visaient tout particulièrement les autorités et les partenaires internationaux, et mettaient en lumière les défis et les perspectives liés à la mise en place effective de l'égalité des sexes dans les villes. Ces efforts ont contribué à la mise en place d'un débat international et de normes liées à la planification et à la gouvernance sur les villes. Les activités de plaider sont menées dans les instances mondiales, régionales et nationales, notamment au sein du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, de la Commission de la condition de la femme et de divers mécanismes régionaux sur la problématique femmes-hommes.

59. Le Groupe consultatif d'ONU-Habitat pour l'égalité des sexes a collaboré avec la Commission Huairou en vue de rédiger une note d'orientation sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. À cet égard, ONU-Femmes et ONU-Habitat ont poursuivi leur coopération à l'échelle mondiale sur l'égalité des sexes, y compris au sein du programme phare d'ONU-Femmes, intitulé « Des villes sûres et des espaces publics sûrs ».

### **Droits de l'homme**

60. Au sein d'ONU-Habitat, la prise en compte des droits de l'homme s'appuie sur les connaissances existantes, et permet d'améliorer l'incidence des travaux de l'organisation, tout en les pérennisant et en veillant à ce que les activités de cette dernière ciblent les plus défavorisés. À l'instar de la problématique femmes-hommes, la question des droits de l'homme est abordée par le Groupe consultatif sur les projets, dans le cadre de séances de formation, de mesures de renforcement des capacités et d'activités menées au niveau national. Afin de s'assurer que toutes les activités menées par ONU-Habitat soient de qualité et conformes aux principes relatifs aux droits de l'homme, chaque proposition de projet est examinée et évaluée en se fondant sur un système de classement des activités par degré de contribution à la défense des droits de l'homme. Cela permet de s'assurer de la bonne gestion des questions relatives aux droits de l'homme et d'améliorer les connaissances sur le sujet. Depuis l'adoption du nouveau Programme pour les villes, 195 propositions de projet ont été perfectionnées grâce au système de classement. La totalité de ces projets est aujourd'hui conforme aux prescriptions minimales en matière de droits de l'homme. En outre, on a observé que la qualité des projets s'améliorait petit à petit. En effet, l'examen des projets mené en 2017 a montré que 38 % des initiatives mises en place par ONU-Habitat avaient satisfait au critère sur le respect des droits de l'homme (contre 27 % en 2016), ce qui montre que les progrès sont bien réels et que les efforts déployés aux fins du renforcement des capacités ont porté leurs fruits.

61. En 2017, ONU-Habitat a collaboré avec le HCDH en vue de recourir davantage à une approche fondée sur les droits de l'homme en matière d'urbanisation durable.

L'organisation régulière de réunions casse-croûte a permis au personnel de participer aux questions liées aux droits de l'homme et de concourir à l'élaboration de normes y relatives. En outre, une boîte à outils a été créée pour illustrer le lien entre les instruments internationaux de défense des droits de l'homme, les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes.

62. Plusieurs projets témoignent de la prise en compte des droits de l'homme au niveau national. En Somalie, ONU-Habitat a formé les jeunes dirigeants à la question des droits de l'homme au centre polyvalent pour la jeunesse de Mogadiscio, ce qui a abouti à la création d'un comité des droits de l'homme mené par les jeunes à l'échelle du pays, qui assurera les activités de formation sur la question. Au Cambodge, l'approche fondée sur les droits de l'homme a été appliquée dans le cadre de la campagne Eau, assainissement et hygiène pour tous, à laquelle ont participé les parties prenantes locales, ce qui a abouti à l'élaboration de directives nationales sur l'intégration de la question des droits de l'homme dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Au Kenya, ONU-Habitat a collaboré avec la Commission nationale de la condition de la femme et de l'égalité des sexes pour renforcer la mobilité des groupes vulnérables en améliorant leur accès au système de transport public kényan.

63. Enfin, la prise en compte des droits de l'homme dans le contexte des villes passe par la prévention des expulsions. À ce jour, 20 pays partenaires ont pris des mesures sur la prévention des expulsions illégales, à l'instar de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Brésil, de l'Éthiopie et du Kenya, qui se sont tous engagés à prendre des mesures politiques et législatives pour renforcer le régime de propriété foncière et agir ainsi en amont pour lutter contre les expulsions. Ces activités sont complétées par des programmes sur le terrain, notamment en Afghanistan, en vue d'améliorer le régime de propriété foncière pour les personnes de retour dans leur pays.

### **Changements climatiques**

64. Tout au long de l'année 2017, ONU-Habitat a continué de participer activement au Conseil des fondateurs de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, le plus grand réseau de villes engagées en faveur de l'action climatique. Parallèlement à cet engagement au niveau mondial, ONU-Habitat a aidé deux villes de plus petite taille, à savoir Moroni (Comores) et Nacala (Mozambique), de sorte qu'elles puissent s'acquitter des engagements qu'elles ont pris au titre de la Convention mondiale. Cet exercice donne une idée des problèmes rencontrés par les petites villes des pays les moins avancés, qui, à leur tour, peuvent contribuer à éclairer l'élaboration de politiques et d'approches à adopter dans le cadre de la Convention mondiale. Dans le même temps, ONU-Habitat a entrepris de mettre au point de nouveaux outils visant à renforcer la résilience climatique des implantations sauvages situées dans les pays en développement, où l'on recense les populations les plus vulnérables, en se fondant sur des expériences pilotes menées dans cinq villes situées dans des pays en développement. De même, la planification de la résilience climatique, financée par le Fonds pour l'adaptation dans un certain nombre de villages ruraux situés dans les régions les plus pauvres de la République démocratique populaire lao a permis de comprendre quelles étaient les conditions pour remettre le pays à niveau, tout en continuant de s'atteler à la planification participative.

65. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré à la mise en place du réseau des professionnels de la planification urbaine et régionale en faveur de l'action climatique qui a été lancé à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, organisée à Bonn (Allemagne) en 2017. Le réseau, qui est encore en cours de perfectionnement par ONU-Habitat, rassemble des partenaires et propose des solutions concrètes, des indicateurs et des activités en matière de suivi, tout en

apportant plus de précisions sur les liens et les partenariats entre, d'une part, la planification et la conception des villes et d'autre part, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers. Il vise à atteindre la cible 11.b de l'objectif de développement durable 11 et à renforcer la terminologie employée dans le Nouveau Programme pour les villes, dans lequel il est recommandé de planifier des mesures d'adaptation et d'atténuation à l'échelle des villes. Le réseau se compose d'associations de planification mondiales, régionales et nationales, ce qui représente au total des dizaines de milliers de professionnels de la planification et d'éducateurs. Des activités concrètes seront menées dans le cadre du réseau, notamment la création d'un répertoire mondial sur les programmes de planification tenant compte des changements climatiques et comportant un bilan des pratiques actuelles en la matière. Le réseau sera inscrit sur le portail mondial de la zone des acteurs non étatiques pour l'action climatique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

66. Dans l'Accord de Paris, les recherches menées par ONU-Habitat sur l'urbanisation durable montrent que sur les 164 contributions déterminées au niveau national examinées, 113 abordaient expressément les questions liées aux villes. Ce nombre est relativement élevé mais les recherches ont également permis de constater que les contributions allouées par un certain nombre de pays figurant parmi les plus urbanisés ne prévoyaient aucune activité en faveur des villes. Ainsi, on peut penser que dans ces pays, la question des villes pourra être davantage abordée dans les prochaines contributions.

### **Jeunesse**

67. Depuis mars 2018 et jusqu'en mars 2019, ONU-Habitat est Coprésident du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, qui compte plus de 50 entités des Nations Unies représentées au niveau du Siège. Le réseau a pour objectif de renforcer la collaboration sur la jeunesse au sein du système des Nations Unies et d'accroître l'incidence des travaux de ce dernier sur la question. Il promeut la question de la jeunesse et de l'urbanisation durable en s'assurant qu'elle est incluse dans les nouvelles stratégies des Nations Unies sur la jeunesse, qui seront élaborées en réponse à la demande du Secrétaire général aux fins du renforcement de la participation des jeunes au sein du système des Nations Unies. En avril 2017, ONU-Habitat a organisé une Assemblée Asie-Pacifique de la jeunesse urbaine en Asie, avec l'appui du Gouvernement de l'État de Malacca (Malaisie).

68. Dans le cadre du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes dans la région de l'Asie et du Pacifique, un atelier régional sur les politiques fondées sur des données factuelles en matière d'épanouissement de la jeunesse, ainsi qu'une consultation régionale sur la jeunesse, la paix et la sécurité ont été tenus en 2017 avec le concours d'ONU-Habitat. Par la suite, un groupe de travail sur l'urbanisation et l'adaptation des mesures au niveau local a été constitué pour diriger les préparatifs de l'Assemblée des enfants et de la jeunesse à l'occasion de la neuvième session du Forum urbain mondial.

69. ONU-Habitat a également participé aux travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes. Cette initiative fait partie des structures d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030, établies à l'intention des États Membres. Elle favorise les activités mises en place dans le cadre de partenariats élargis et l'action commune. La participation d'ONU-Habitat vise à s'assurer que tout est mis en œuvre pour faire en sorte que les jeunes issus des villes trouvent un emploi.

70. Au cours de la période considérée, le Fonds pour la jeunesse urbaine a soutenu 285 projets dans 172 villes. Les initiatives menées par des jeunes étaient

axées sur la formation professionnelle et les mécanismes de prêts, permettant tous deux de faciliter l'emploi et l'entrepreneuriat.

## VI. Observations et recommandations

71. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes peut accélérer la réalisation des objectifs de développement durable qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le renforcement de la collaboration sur la question au sein du système des Nations Unies et la meilleure compréhension du rôle central que jouent les villes eu égard au développement durable sont de bon augure. Les autorités sont invitées à continuer d'œuvrer à l'application du Nouveau Programme pour les villes et à appuyer les domaines prioritaires clefs tels que le renforcement des capacités, l'accès à l'information et la mise en place de partenariats sans exclusive, en particulier avec les autorités nationales et locales. Étant donné que pour être durable, l'urbanisation doit être envisagée de manière conjointe, à tous les niveaux du gouvernement, les autorités locales et régionales sont encouragées à participer davantage à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat est invité à continuer d'appuyer ces efforts, notamment en harmonisant l'examen des politiques urbaines nationales avec les mesures de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle locale.

72. Les États Membres sont encouragés à appuyer le renforcement d'ONU-Habitat, en particulier les travaux et les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée, de manière à examiner les différentes options relatives à la structure de gouvernance proposée en vue de renforcer le contrôle d'ONU-Habitat par les États Membres. De même, l'Assemblée générale est encouragée à débattre de la question. La collaboration entre ONU-Habitat et les États Membres a donné lieu à des recommandations sur l'amélioration de la gouvernance d'ONU-Habitat et a contribué aux réformes institutionnelles qui seront menées en 2018-2019 sous l'égide du Directeur exécutif, de manière à rendre ONU-Habitat plus fiable, plus transparent et plus efficace, ainsi que pour en faire une organisation plus responsable. Les recommandations seront intégrées dans le prochain plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025. Les enseignements tirés lors de la mise en œuvre du plan actuel, notamment dans les diverses évaluations, seront intégrés dans le prochain plan, en tenant compte, dans les limites du mandat d'ONU-Habitat, du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, du Nouveau Programme pour les villes, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Cadre de Sendai, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et d'autres mandats mondiaux.

73. La collaboration établie avec les commissions régionales montre que les plans d'action régionaux en faveur du Nouveau Programme permettent à ONU-Habitat de fournir des orientations adaptées à chaque région en matière de mise en œuvre, et d'intégrer le Nouveau Programme au niveau national. Il est recommandé au système des Nations Unies, aux entités régionales et aux États Membres de continuer d'œuvrer de concert dans ce domaine.

74. La situation financière d'ONU-Habitat continue d'être préoccupante. Il importe tout particulièrement de trouver un équilibre raisonnable entre le financement des activités de base et les contributions préaffectées, de manière à s'assurer que les activités normatives et opérationnelles sont équilibrées et qu'elles se complètent mutuellement, que les travaux normatifs d'ONU-Habitat orientent ses travaux opérationnels et qu'ils sont intégrés dans ces derniers, tel que demandé par le Secrétaire général, et que ses travaux opérationnels et les enseignements tirés de

l'expérience contribuent à améliorer les activités normatives. Les États Membres sont donc encouragés à verser des contributions financières, notamment par le truchement de fonds non préaffectés, de manière à prendre part aux efforts déployés par ONU-Habitat en vue de faciliter la collaboration sur les questions relatives aux villes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

75. Dans le même ordre d'idée, la Banque mondiale a eu l'idée novatrice d'établir un mécanisme multipartite au service du développement urbain durable. Elle est encouragée à l'intégrer dans le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable, en tant que composante sur les villes, et les États Membres sont invités à utiliser cette initiative aux niveaux des pays et des villes.

76. La neuvième session du Forum urbain mondial, qui a attiré un nombre record de participants, a été un succès. Le Forum ayant un caractère non législatif, il donne une occasion unique d'organiser des débats hautement participatifs, qui profitent aux autorités, à la société civile, aux milieux universitaires et aux praticiens. La Déclaration de Kuala Lumpur a donné un nouvel élan à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030 ayant trait aux villes. Il convient de remercier le Gouvernement de la Malaisie pour avoir accueilli la neuvième session, de même que le Gouvernement des Émirats arabes unis pour avoir proposé d'organiser la dixième session du Forum urbain mondial en 2020.